

*Crise sanitaire dans nos établissements et décision
gouvernementale d'un troisième confinement :
Point de situation suite à la réunion du CHSCT ministériel
extraordinaire du 13 avril 2021*

Suite à l'évolution récente de la situation sanitaire et aux annonces du Président de la République du 31 mars 2021, une réunion extraordinaire du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation s'est tenue le mardi 13 avril par visioconférence. Le SNPTES, qui avait formulé cette demande dès le lendemain des annonces présidentielles, lors de la rencontre avec notre ministre Frédérique Vidal, regrette la lenteur du ministère alors que nos collègues subissent avec une inquiétude grandissante les conséquences du travail à distance imposé par la situation sanitaire. **Le SNPTES a rappelé que ce troisième confinement risque d'accentuer les difficultés des situations individuelles, déjà marquées depuis plus d'un an par l'inégalité (exiguïté des logements, situations familiales difficiles, encadrement impréparé, etc.), au même titre que les risques psychosociaux et les pertes de repères.**

Lors de ce CHSCT extraordinaire, consacré exclusivement à la crise sanitaire, l'administration a présenté à ses membres un projet de circulaire relatif **au déploiement d'autotests au sein des établissements d'enseignement supérieur. Comme lors de la précédente réunion avec Frédérique Vidal, le SNPTES a rappelé qu'il milite pour le déploiement d'une campagne de vaccination en direction de tous les étudiants et personnels qui souhaitent être vaccinés.** Le ministère doit encourager et apporter tout son soutien matériel aux établissements qui se mobilisent pour la campagne de vaccination : on ne peut pas faire le choix de maintenir des services publics ouverts, sans avoir recours à la vaccination. A ce titre notamment, le SNPTES a dénoncé l'insuffisance du nombre de doses, qui frise le ridicule, allouées au service de médecine de prévention de nos établissements.

Concernant la stratégie de test proposée, pour le SNPTES il s'agit d'un échec, au vu de la faiblesse du nombre de tests réalisés dans nos établissements. L'ajout d'autotests, dont la fiabilité est encore moindre que les tests antigéniques, n'est pas convaincante : en cas de positivité, un second test nasopharyngé étant toujours nécessaire. De plus, le SNPTES s'interroge sur la pertinence d'un étalement dans le temps de leur distribution, selon les zones A, B ou C. **Pour le SNPTES, le déploiement de tests salivaires permettrait d'augmenter significativement l'efficacité de la stratégie nationale « Tester Alerter Protéger ».**

Par ailleurs, le SNPTES s'est positionné sur un certain nombre de points qui lui ont été remontés du terrain :

- demande de suppression du jour de carence de manière générale, et notamment pour les personnes atteintes du " Covid long " ;
- rappel de l'importance du contrôle de la qualité de l'air dans les espaces clos, en sus des mesures barrières pour les personnels et étudiants qui continuent à venir dans nos établissements ;
- demande de tickets restaurant pour tous les agents en télétravail, dans l'attente d'une indemnisation rétroactive pour les frais engagés depuis la crise sanitaire ;
- demande d'une confirmation et d'une communication rapide à destination des agents concernés par la mise en place du dispositif prioritaire de garde d'enfants pour les personnels de Restauration des CROUS ;
- alerte sur l'imposition de congés par le biais de fermetures administratives ;
- alerte sur des entraves faites aux membres de CHSCT qui ont des difficultés pour obtenir des attestations dérogatoires de déplacements professionnels.

Paris, le 13 avril 2021